

**Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement**  
**Séance du 13 mars 2017**

**Vœu à la Maire de Paris présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement, relatif aux cours individuels de musique dans les centres d'animation.**

Vu la délibération 2016 DJS 233, relatives aux avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris ;

Vu la délibération votée 2016 DJS 195, relative à la modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris ;

Vu le vœu 2016 V 152 de l'exécutif parisien relatif à la réforme des centres d'animation ;

Vu le vœu 2016 V 32 de l'exécutif parisien relatif à l'évolution de l'enseignement musical dans les centres d'animation ;

Considérant qu'à Paris, l'enseignement musical est actuellement assuré par les conservatoires, les centres d'animation, les professeurs de la ville de Paris dans les écoles élémentaires et les écoles privées de musique ;

Considérant la réforme en cours des Conservatoires, dont le volume de places est en outre très insuffisant au regard de la demande ;

Considérant nos craintes quant au vœu de l'exécutif parisien de février 2016 qui annonçait une « *pédagogie innovante individualisée par petits groupes* » ;

Considérant que la pratique collective est déjà très présente dans beaucoup de Centres d'Animation, en complément des cours individuels, pour les usagers qui en sont demandeurs ;

Considérant notre opposition, en juin 2016, à la suppression des cours individuels de musique dans les centres d'animation en faveur de cours dits « semi-collectifs » de 3 personnes ;

Considérant que dans certains centres d'animation, des parents nous alertent sur le fait que certains cours se tiennent désormais déjà à 4 ou 5 élèves et que le fait de faire attendre les élèves pour passer l'un après l'autre sur l'instrument ne semble pas particulièrement « innovant » ;

Considérant que certaines conséquences dommageables n'ont pas tardé à apparaître : baisse du nombre d'usagers, déclassement, licenciement ou ruptures de contrat des enseignants, baisse de considération envers les enseignants qui ne peuvent plus satisfaire la qualité de leurs enseignements ;

Considérant que dans les centres où la réforme ne s'applique pas encore, la concertation n'a pas suffi à rassurer, ni à convaincre l'ensemble des usagers ou des enseignants qui

appréhendent désormais la rentrée de septembre 2017 avec le passage de cours individuels à des cours collectifs de musique ;

Considérant que l'exécutif s'était engagé à mettre en place durant l'année 2016/2017 une concertation avec l'ensemble des acteurs et dans chaque arrondissement ;

Considérant que le vœu de l'Exécutif voté en juin 2016 disposait que :

- *« la réforme ne sera mise en œuvre qu'à la rentrée 2017 à l'issue de la concertation sur les cours de musique »*
- *« la concertation sera guidée par le maintien de la qualité de l'offre musicale dispensée dans les centres d'animation (...) et par le maintien dans l'emploi dans les centres d'animation afin de répondre aux importantes demandes d'inscription en cours de musique de la part des parisiens » ;*

**Delphine Bürkli et les élus de l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :**

- **adresse aux conseils d'arrondissement un bilan détaillé de la concertation qu'elle a menée sur la réforme des centres d'animation et plus précisément sur la suppression des cours individuels de musique ;**
- **maintienne les cours individuels de musique dans les centres d'animation qui le souhaitent ;**